

# PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2014-04-07

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 7 avril 2014 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley**

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Patrick Clowery, Guy Larkin et Vincent Fontaine

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire, Monsieur Martin Primeau, **EST AUSSI PRÉSENTE** Madame Liane Breton, directrice générale

**ET EST ABSENT** : Jacques Bogenez

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 3 et 13 mars 2014
4. Suites aux procès-verbaux du 3 et 13 mars 2014
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Adoption du règlement n° 2014-03
7. Adoption du règlement n° 2014-04
8. Adoption du règlement n° 2014-05
9. Adoption du règlement n° 2014-06
10. Adoption du règlement n° 2014-07
11. Nominations des membres du comité consultatif en environnement
12. Nominations des patrouilleurs été 2014
13. PIIA, 148, rue du Plateau
14. PIIA, 212, rue du Boisé
15. PIIA, 4350, chemin Capelton
16. PIIA, 223, rue du Boisé
17. Dérogation mineure n° 2014-001
18. Demande à la CPTAQ lot n° 5 186 155
19. Dérogation mineure n° 2014-002
20. Dérogation mineure n° 2014-003
21. Entente de principe UMQ et Gaz Métro
22. Dépôt du plan de diversification et de développement 2013-2025
23. Dépôt des activités financières trimestrielles
24. Adoption de la politique des comités consultatifs
25. Convention avec la MRC Memphrémagog
26. Surplus affecté vidange fosses septiques 2013
27. Utilisation du surplus affecté - vidange des fosses 2013
28. Utilisation du surplus carrières sablières – 150 000 \$
29. Avis de motion règlement n° 2014-09
30. Avis de motion règlement n° 2014-10
31. Avis de motion règlement n° 2014-11
32. Avis de motion règlement n° 2014-12
33. Avis de motion règlement n° 2014-13
34. Pavage chemin Smith
35. Demande de subvention École St Antoine
36. Fondation du Carrefour de Solidarité internationale
37. Mandat échange de terrain chemin Dunant
38. Demande de subvention Club de Conservation Massawippi
39. Demande de l'organisme Action St-François
40. Demande de révision de la zone inondable
41. Adoption des comptes à payer
42. Correspondance
43. Divers
44. Clôture de la séance

14-04-07.01

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

14-04-07.02

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-04-07.03

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 13 MARS 2014**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** les procès-verbaux de la séance du 3 et 13 mars 2014 soient adoptés tels qu'ils sont présentés.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.04

### **SUITES AUX PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 13 MARS 2014**

Aucune suite

14-04-07.05

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS**

Madame Sherry Piercy et Monsieur Paradis au 1555, chemin Smith demandent des explications quant aux coûts de pavage du chemin Smith et ne sont pas d'accord à payer ces frais vu que devant leur propriété c'est déjà pavé. Ils demandent à ce que le pavage soit payé au complet par la municipalité. Monsieur Paradis insiste sur le fait que le chemin Sherbrooke aussi est très endommagé aussi et indique que la vitesse quand le chemin Smith sera pavé deviendra très dangereuse.

Madame Karen Stairs demande aussi à ce que tous les frais de pavage soient payés par la municipalité.

Monsieur Jean Dupuis indique qu'à ce tarif, il veut de l'asphalte tout de suite sur le chemin Dupont et Gosselin qui sont à ce moment en très piteux état et un bon drainage est requis.

Monsieur Primeau indique à tous que la décision de pavage du chemin Smith est prise et que les gens du chemin Smith paieront une partie de la facture et le tout sera fait dans les règles administratives gouvernementales.

Monsieur David Wright demande pour quelle raison tous les citoyens n'ont pas été invités pour la rencontre des citoyens du chemin Smith samedi dernier, il demande où est inscrit le montant que la municipalité injectera dans le pavage et demande à Monsieur le Maire si celui-ci est à l'aise à charger aux citoyens du chemin Smith et Monsieur le Maire lui répond oui.

Monsieur Gaétan Carrier, 1505, chemin Smith demande si le budget de Monsieur Robert Pouliot, budget avant l'annexion de ce territoire, a été injecté sur le pavage du chemin Smith.

Madame Margaret Cheal nous informe que lors de la dernière tempête de neige, les poubelles ont toutes été renversées sur le chemin Capelton, que l'entrepreneur de déneigement des boîtes aux lettres près du bureau de Docteur Fish déblaie très mal lesdites boîtes aux lettres et qu'il y a un raton laveur de mort dans le fossé près de la rue des Méandres.

14-04-07.06

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2014-03**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal adopte le règlement n° 2014-03 modifiant le règlement du plan d'urbanisme n° 2000-07.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.07

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2014-04**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**PROCÈS-VERBAL**  
**CANTON DE HATLEY**

**ET RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal adopte le règlement n° 2014-04 avec modifications modifiant le règlement de zonage n° 2000-08.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.08

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2014-05**

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal adopte le règlement n° 2014-05 modifiant le règlement de lotissement n° 2000-09.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.09

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2014-06**

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal adopte le règlement n° 2014-06 modifiant le règlement de permis et certificats n° 2000-11.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.10

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2014-07**

**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal adopte le règlement n° 2014-07 modifiant le règlement de PIIA n° 2000-13.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.11

**NOMINATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit nommer les membres du comité consultatif en environnement ;

**ATTENDU QUE** ces nominations sont nécessaires depuis le nouveau conseil municipal;

**PAR CONSÉQUENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley nomme comme membres du comité consultatif en environnement : Monsieur Jacques Bogenez, président, Madame Sylvie Cassar, conseillère et comme citoyennes Mesdames Danielle Côté, Mia Pascale, Martine Pariseau et Magali Brondel et comme citoyens Messieurs Claude Favreau, David Wright et Mark MacLeod

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.12

**NOMINATIONS DES PATROUILLEURS ÉTÉ 2014**

**ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog et la municipalité du Canton de Hatley ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Massawippi;

**ATTENDU QUE** les patrouilleurs nautiques, Messieurs Frédérick Desautels, Jean-Guy Robert, Charles Donahue, Frédéric Poulin, Samuel Morin et Maxime Lefebvre, sont embauchés, pour la saison 2014, pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Massawippi;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :

- *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*
- *Règlement sur les petits bâtiments*
- *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance*
- *Règlement concernant la protection du lac Massawippi et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées*

**ATTENDU QUE** chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** les patrouilleurs nautiques, Messieurs Frédérick Desautels, Jean-Guy Robert, Charles Donahue, Frédéric Poulin, Samuel Morin et Maxime Lefebvre, soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**14-04-07.13**

**PIIA, 148 RUE DU PLATEAU**

**ATTENDU QU'**une demande de permis de construction d'une résidence a été déposée concernant la propriété située au 148, rue du Plateau (lot 4 775 212);

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil acceptent la demande de permis de construction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**14-04-07.14**

**PIIA, 212 RUE DU BOISÉ**

**ATTENDU QU'**une demande de permis de construction d'une résidence a été déposée concernant la propriété située au 212, rue du Boisé (lot 4 522 653);

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil acceptent la demande de permis de construction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PROCÈS-VERBAL**  
**CANTON DE HATLEY**

14-04-07.15

**PIIA, 4530, CHEMIN CAPELTON**

**ATTENDU QU'**une demande de permis d'agrandissement d'une résidence a été déposée concernant la propriété située au 4530 chemin Capelton, (lot n° 4 029 802);

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil acceptent la demande de permis d'agrandissement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.16

**PIIA, 223, RUE DU BOISÉ**

**ATTENDU QU'**une demande de permis de construction d'une résidence a été déposée concernant la propriété située au 223, rue du Boisé (lot 4 522 659);

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil acceptent la demande de permis de construction au 223, rue du Boisé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.17

**DÉROGATION MINEURE N° 2014-001**

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation a été déposée au comité consultatif d'urbanisme pour la propriété située sur le chemin Haskell Hill, lot n° 5 186 155;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à faire effectuer des travaux d'abattage d'arbres dans une zone de paysage naturel et ce, hors de la période de gel du sol comme le précise l'article 73 du règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** des mesures de protection contre l'érosion des sols devront être mises en place;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de dérogation mineure n° 2014-001.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PROCÈS-VERBAL**  
**CANTON DE HATLEY**

14-04-07.18

**DEMANDE À LA CPTAQ LOT N° 5 186 155**

**ATTENDU QUE** la famille Herring a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec quant au lot 5 186 155 situé sur le territoire de la municipalité du Canton de Hatley;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à effectuer une coupe sélective dans une érablière;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QU'**à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande d'autorisation de la famille Herring auprès de la CPTAQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.19

**DÉROGATION MINEURE N° 2014-002**

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation a été déposée au comité consultatif d'urbanisme pour la propriété située au 3315 et 3345 chemin Albert Mines lot n° 5 246 322 et 5 246 323;

**ATTENDU QUE** la demande consiste au lotissement de deux (2) terrains ayant une superficie et une largeur inférieures à la norme minimale pour la zone rurale no R-3;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à un échange de terrain d'une superficie de 167, 35 mètres;

**ATTENDU QUE** le tout est fait afin de régulariser la localisation d'un puits et d'une fosse septique installés sur une propriété voisine;

**ATTENDU QUE** le fait d'accorder la dérogation ne cause aucun inconvénient pour les propriétés avoisinantes;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QU'**à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de dérogation mineure n° 2014-002.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.20

**DÉROGATION MINEURE N° 2014-003**

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation a été déposée au comité consultatif d'urbanisme pour la propriété située au 135, rue Thomas, lot n° 3 726 477;

**ATTENDU QUE** la demande consiste à l'acceptation d'une marge arrière à 1,49 mètre au lieu de 1,8 mètre pour l'implantation d'un bâtiment accessoire;

**ATTENDU QUE** le fait d'accorder la dérogation ne cause aucun inconvénient pour les propriétés avoisinantes;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QU'**à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de dérogation mineure n° 2014-003.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-04-07.21

### **ENTENTE DE PRINCIPE UMQ ET GAZ MÉTRO**

**ATTENDU QUE** les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

**ATTENDU QU'**il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

**ATTENDU QUE** depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

**ATTENDU QU'**il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

**ATTENDU QUE** le 15 septembre dernier, les membres du conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

**ATTENDU QU'**il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par le C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

**ET RÉSOLU QUE** copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.22

### **DÉPÔT DU PLAN LOCAL DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT 2013-2025**

La directrice générale dépose le *Plan local de diversification et de développement 2013-2025* préparé par Madame Monique Bouchard.

14-04-07.23

### **DÉPÔT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES MARS 2014**

La directrice générale dépose les activités financières au 31 mars 2014.

14-04-07.24

### **ADOPTION DE LA POLITIQUE DES COMITÉS CONSULTATIFS**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil désirent se prévaloir d'une politique des comités consultatifs de la municipalité;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil se sont penchés sur la rédaction de celle-ci;

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** la politique des comités consultatifs, telle que présentée et remise aux membres du conseil municipal, est adoptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.25

**CONVENTION AVEC LA MRC MEMPHRÉMAGOG**

**ATTENDU QU'**une liste de propriétés ayant des arrérages de taxes a été présentée à la MRC Memphrémagog pour vente lors de l'encan qui se tiendra le 12 juin prochain;

**ATTENDU QUE** pour certains immeubles pour lesquels les avis n'ont pu être signifiés, la MRC Memphrémagog est prête à signer une convention la dégageant, elle et ses officiers, de toute responsabilité quant à la vente pour taxes des immeubles pour lesquels la correspondance expédiée en vertu des articles 1028 et 1041 du *Code municipal* a été retournée, laquelle vente aura lieu le 12 juin 2014, au bureau de la MRC;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** Monsieur le maire ainsi que Madame la directrice générale sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la municipalité une convention avec la MRC Memphrémagog pour l'indemniser ainsi que ses officiers de toute conséquence pécuniaire pouvant résulter de la vente pour défaut de paiement de taxes des immeubles mentionnés et décrits dans ladite convention en raison de l'inobservation des articles 1028 et 1041 du *Code municipal*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.26

**SURPLUS AFFECTÉ VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES 2013**

**ATTENDU QUE** la vidange des fosses est exécutée aux deux (2) ans et que le paiement de celle-ci se fait aussi aux deux (2) ans lors de la vidange;

**ATTENDU QUE** la taxe relative à la vidange est chargée à toutes les années aux citoyens concernés et le montant perçu devient un surplus de l'année en cours;

**ATTENDU QUE** ce surplus doit être affecté à la vidange des fosses qui sera effectuée en 2014;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** le surplus de soixante huit mille huit cent cinquante dollars (68 850 \$) de la vidange des fosses de 2013 soit un surplus affecté à la vidange des fosses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.27

**UTILISATION DU SURPLUS AFFECTÉ VIDANGE DES FOSSES 2013**

**ATTENDU QUE** la vidange des fosses est faite aux deux (2) ans;

**ATTENDU QUE** l'année 2014 est une année de vidange;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal utilise en 2014 la somme de soixante huit mille huit cent cinquante dollars (68 850 \$) du surplus affecté à la vidange des fosses septiques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-04-07.28

### **UTILISATION DU SURPLUS CARRIÈRES SABLIERES 150 000 \$**

**ATTENDU QUE** le fonds réservé des redevances carrières sablières doit être utilisé pour les routes où les camions circulent sur tout le territoire du Canton de Hatley;

**ATTENDU QUE** pour l'année 2013, le montant de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) a été affecté aux routes utilisées par la circulation lourde;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal accepte l'utilisation de la somme de 150 000 \$ prise à même le fonds de redevance des carrières sablières pour divers chemins de la municipalité et ce rétroactivement au 31 décembre 2013 pour l'année budgétaire de 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.29

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2014-09**

**VINCENT FONTAINE** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2014-09 modifiant le règlement de nuisances n° 2000-07. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

14-04-07.30

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2014-10**

**VINCENT FONTAINE** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2014-10 modifiant le règlement de la sécurité, la paix et de l'ordre n° 2010-05. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

14-04-07.31

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2014-11**

**VINCENT FONTAINE** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2014-11 modifiant le règlement relatif au stationnement n° 2010-03. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

14-04-07.32

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2014-12**

**VINCENT FONTAINE** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2014-12 relatif au règlement de la sécurité incendie. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

**PROCÈS-VERBAL**  
**CANTON DE HATLEY**

14-04-07.33

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2014-13**

**CLAUDE B. MEILLEUR** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2014-13 relatif au règlement de tarification pour le pavage du chemin Smith. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

14-04-07.34

**PAVAGE CHEMIN SMITH**

**ATTENDU** la nécessité de pavage sur le chemin Smith vu le trafic plus intense relatif à la voie de contournement de la 410 et ainsi sauvegarder la structure du chemin Smith;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'étude des prix pour ledit pavage, le conseil en est arrivé à une facture pour les citoyens résidant sur le chemin Smith à mille huit cent dollars (1 800 \$) par immeuble (construit ou non construit) sur une facture échelonnée sur cinq (5) années;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal accepte de paver le chemin Smith en 2014 et chargera à tous les immeubles (construits et non construits) une facture de mille huit cent dollars (1 800 \$) payable sur une période de cinq (5) ans;

**ET RÉSOLU QUE** la charge de dix huit cent dollars (1 800 \$) sera taxée sur les immeubles visés par cette tarification dès 2015 et sera comprise dans le règlement de tarification n° 2014-13.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.35

**DEMANDE DE SUBVENTION ÉCOLE ST-ANTOINE**

**ATTENDU QUE** l'école St-Antoine de l'arrondissement de Lennoxville par le biais de sa fondation (Les Loisirs de l'école St-Antoine) sollicite la municipalité pour une participation à la réfection de son parc école;

**ATTENDU QUE** quatre-vingt-seize (96) enfants sur les trois cent vingt (320) sont résidents du Canton de Hatley et ce parc école est vraiment requis pour les activités extérieures des étudiants;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal accepte de donner une somme de cinq cent (500 \$) cette année et l'an prochain (en 2015) afin d'aider la Fondation à améliorer et faire la réfection de son parc pour le bien-être des enfants de l'École St-Antoine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.36

**FONDATION DU CARREFOUR SOLIDARITÉ INTERNATIONNALE**

**ATTENDU QUE** la *Fondation du Carrefour de solidarité Internationale*, en appui avec le *Carrefour de solidarité internationale*, demande pour leur deuxième édition du *Tour de vélo pour la solidarité* de passer sur le territoire du Canton de Hatley le 27 septembre prochain;

**ATTENDU** le *Carrefour de solidarité Internationale* est un regroupement d'organismes œuvrant pour la solidarité internationale, la justice sociale et le développement durable dont les bureaux sont à Sherbrooke;

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal accepte la tenue de cet évènement le 27 septembre 2014 et accepte que le *Tour de vélo pour la solidarité* passe sur le territoire de la municipalité et que la Fondation assure au complet la sécurité pendant cet évènement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.37

### **MANDAT ACQUISITION PARTIE DE TERRAIN CHEMIN DUNANT**

**ATTENDU QUE** la municipalité, afin de rendre conforme l'emprise du chemin Dunant, doit se porter acquéreur du lot n° 3 771 308 en bordure du chemin Dunant;

**ATTENDU QU'**un mandat de signature de document doit être donné afin de légaliser les acquisitions;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley mandate le maire, Monsieur Martin Primeau et la directrice générale Madame Liane Breton à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents d'acquisition pour le lot n° 3 771 308.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.38

### **DEMANDE DE SUBVENTION CLUB DE CONSERVATION MASSAWIPPI**

**ATTENDU QUE** le *Club de conservation Massawippi* est très actif au niveau de l'ensemencement du lac Massawippi;

**ATTENDU QUE** ces actions sont très profitables et nécessaires pour la protection et la santé du lac;

**ATTENDU QUE** l'activité *Pêche en herbe* est aussi très populaire pour les citoyens du Canton;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal accepte de donner une somme totale de sept cent cinquante dollars (750 \$) soit deux cent cinquante (250 \$) pour l'ensemencement et cinq cent dollars (500 \$) pour l'activité *Pêche en herbe* qui aura lieu le 8 juin prochain.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal demandera au conseil municipal du Village de North Hatley de donner les mêmes sommes afin d'aider le Club de conservation du lac Massawippi pour la préservation du lac ainsi que pour l'activité *Pêche en herbe* qui aura lieu le 8 juin prochain sur le territoire du Village de North Hatley.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.39

### **DEMANDE DE L'ORGANISME ACTION ST-FRANÇOIS**

**ATTENDU QUE** l'organisme Action St-François est très actif au niveau de l'assainissement, la restauration et l'aménagement et protection des cours d'eau du bassin versant de la rivière St-François depuis 1992;

**ATTENDU QUE** les principales activités sont le nettoyage des cours d'eau, revégétalisation des berges;

**ATTENDU QUE** l'organisme Action St-François est aussi toujours à la recherche de partenaires financiers;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal accepte de renouveler son adhésion au coût de cent cinquante dollars (150 \$) pour l'année 2014..

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.40

#### **DEMANDE DE RÉVISION DE LA ZONE INONDABLE**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Hatley a fait réaliser une topographie précise de part et d'autre de la rivière Massawippi;

**ATTENDU QUE** la zone inondable actuellement démontrée sur les plans officiels de la MRC Memphrémagog ne reflète pas la réalité sur le terrain;

**ATTENDU QUE** la municipalité considère qu'il serait opportun de mieux définir la zone inondable de la rivière Massawippi;

**ATTENDU QUE** les nouveaux outils cartographiques favorisent une meilleure application des règlements d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le fait de définir plus précisément la zone inondable favoriserait une meilleure protection du milieu riverain de la rivière;

#### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**QUE** la municipalité du Canton de Hatley demande à la MRC de Memphrémagog de revoir la délimitation de la zone inondable de la rivière Massawippi en fonction des nouveaux plans topographiques.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.41

#### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal*

<b>NOS CHÈQUES FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
201400171 à 201400248	337 911,84 \$
Salaires mars 2014	12 175,49 \$

#### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 8 avril 2014.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-04-07.42

#### **CORRESPONDANCE**

Fondation Carrefour de solidarité internationale  
COGESAF  
Club de conservation du lac Massawippi  
Action St-François

14-04-07.43

#### **DIVERS**

PROCÈS-VERBAL  
CANTON DE HATLEY

14-04-07.44

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 20 h 21.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Martin Primeau  
Maire

---

Liane Breton  
Directrice générale

PROCÈS-VERBAL  
CANTON DE HATLEY

